

ATTESTATION D'ABSENCE DE CONTRE-INDICATION À LA PRATIQUE SPORTIVE

N°15699*01

Renouve

Questionnaire de santé « QS - SPORT »

À remettre à votre animateur sportif lors de la première séance

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondre aux questions suivantes par OUI ou par NON*

OUI

NON

Durant les 12 derniers mois :

Je soussigné(e), (indiquez vos nom et prénom)

atteste avoir répondu NON à toutes les questions du questionnaire de santé « QS-SPORT » (Cerfa n°15699*01), disponible sur le site Internet fédéral, à l'occasion de la demande de renouvellement de la licence sportive de la Fédération Française Sports pour Tous pour la pratique sportive d'une ou de plusieurs des familles d'activités suivantes :

- 3) Activités de type :
 - activités gymniques d'entretien et d'expression
 - activités de randonnées de proximité et d'orientation
- 4) Jeux sportifs et jeux d'opposition
- activités en milieu aquatique

5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?

Conformément au décret n° 2016-1387 du 12 octobre 2016 et de l'arrêté du 20 avril 2017 relatif au questionnaire de santé exigé pour le renouvellement d'une licence sportive modifiant les conditions de renouvellement du certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport, je n'ai pas besoin de fournir de certificat médical cette saison sportive.

6) Présentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?

Cette attestation est valable l'année, sous réserve de modification notoire de mon état de santé.

8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?

9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?

Attestation établie le : / /

*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.

Signature du pratiquant ou signature du représentant légal :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attester, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu « NON » à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu « OUI » à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.